

L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances): Tout d'abord, monsieur l'Orateur, comme tous les députés, je déplore et désapprouve les hausses de l'indice du coût de la vie. Dans ce cas, comme je l'ai fait savoir dans mon exposé budgétaire et aussi antérieurement, la hausse a été de 2 p. 100 au cours de la dernière année. J'espère que lorsqu'on citera ces chiffres, on indiquera clairement, comme mon honorable ami l'a dit, que l'augmentation est de 2.7 points de pourcentage. L'honorable député a eu soin de le faire. Mais cela revient à 2 p. 100 pour l'ensemble de l'année. C'est le taux de hausse que j'ai indiqué dans mon exposé budgétaire. A propos, c'est aussi le taux de hausse mentionné dans l'étude du Conseil économique.

Nul ne trouve d'excuse à une hausse de cette sorte ni ne s'en réjouit; mais, comme je l'ai déjà dit, c'est le taux de hausse le plus bas des pays industrialisés du monde, l'an dernier, à l'exception des États-Unis. Je puis assurer à mon honorable ami que j'obtiens une analyse détaillée rédigée par mon ministère, ainsi que la répartition, mois par mois, de ces hausses ou de ces diminutions. Je ne l'ai pas ce matin, mais je l'avais hier, lorsque je m'attendais à ce qu'on me pose la question. Il va de soi que le gouvernement surveille continuellement la chose de près.

M. Douglas: Monsieur l'Orateur, le ministre nous dirait-il s'il est exact que le Conseil économique a proposé comme objectif une augmentation de 1.4 p. 100 par année dans le prix des denrées et de 2 p. 100 par année pour les services, et qu'en fait, le montant représenté par les 2 p. 100 auxquels le ministre s'est reporté, pour le total de l'indice des denrées, dépasse de beaucoup le 1.4 p. 100 mentionné par le Conseil économique? Le ministre nous dirait-il d'une façon précise si une direction de son ministère fait enquête pour savoir si ces augmentations sont fondées ou non, étant donné les rapports de bénéfices dans les secteurs de l'économie en cause?

L'hon. M. Gordon: Monsieur l'Orateur, je n'accepte pas le préambule à la question de mon honorable ami. La revue du Conseil économique, dans la forme où elle était présentée, indiquait une augmentation de 2 p. 100 par année. Eu égard au niveau de vie du citoyen moyen, il n'y a pas beaucoup de différence que ce soit dans une forme ou une autre; il reste que l'an passé, en moyenne, d'après les données statistiques, l'indice du prix à la consommation a monté de 2 p. 100.

[M. Douglas.]

Comme je l'ai déjà dit en d'autres occasions, et je suis sûr que mon honorable ami le sait, il y a des personnes qui se demandent si les mesures statistiques de cet indice peuvent tenir compte de tout, et il y en a d'autres, beaucoup plus compétentes que moi, qui estiment que les mesures statistiques exagèrent les résultats. Pour répondre à la question précise de l'honorable député, je le répète, il y a dans mon ministère des hauts fonctionnaires qui surveillent attentivement les fluctuations des prix et qui me tiennent au courant. Pour ce qui est de savoir si un secteur ou un autre de l'économie ou une entreprise en particulier au pays fait trop de bénéfices, je dois dire qu'il s'agit là d'une chose que, étant donné notre système de gouvernement, nous ne pouvons contrôler. Notre pays n'est pas un État socialiste. Nous avons un système qui, de l'avis de la plupart, fonctionne assez bien.

(Texte)

REVENU INSUFFISANT D'UN GRAND NOMBRE DE FAMILLES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Marcel Lessard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le président, j'aurais une question à poser à l'honorable ministre du Travail. Elle a trait à la conférence qu'il a donnée avant-hier soir, à Niagara-Falls, où il a traité de la situation économique au Canada.

Je voudrais d'abord féliciter le ministre d'avoir reconnu qu'il y avait encore, malgré les deux ans de régime libéral, 385,000 familles dont le revenu était moins que suffisant. Devant cette reconnaissance de la situation plus ou moins désastreuse, l'honorable ministre ne croit-il pas qu'il devrait demander à ses collègues du cabinet de donner priorité aux mesures proposées dans le budget, de façon à remédier à cette situation au Canada?

(Traduction)

L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, on accorde actuellement la priorité à l'étude de certaines propositions de ce genre.

LES AFFAIRES INDIENNES

L'ÉTUDE DU PROJET DE LOI RELATIF AUX RÉCLAMATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. B. Patterson (Fraser-Valley): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration une question dont je lui ai adressé une copie hier.